
RÉFLEXIONS

Tous consacrés

Christiane Hourtica
religieuse auxiliairice

« Consécration » : s'il est un mot pour lequel il faut préciser en quel sens on l'emploie, c'est bien celui-là. La signification première n'a rien de spécifiquement chrétien : consacrer une personne ou une chose, c'est la rendre « sacrée », la mettre à part et la réserver pour le culte ou le service d'une divinité. Nombreux sont les rites de consécration dans les traditions religieuses de l'humanité. Le christianisme ne fait pas exception : on parle de consécration pour une église, un autel, mais aussi pour des personnes.

Par extension, le même mot est souvent employé pour exprimer un engagement dans des domaines tout à fait profanes. On consacre du temps à l'étude ou au sport ; on consacre de l'énergie à obtenir un résultat ; on se consacre à une tâche.

Quand il est ainsi utilisé dans des contextes très variés, un mot risque de perdre sa force. Pourtant, lorsqu'il s'agit de la « consécration » par laquelle, au cœur de la prière eucharistique, le pain et le vin deviennent Corps et Sang de Jésus Christ, il est clair que le mot garde un sens éminent.

Les remarques qui précèdent ont simplement pour but de montrer qu'en parlant de consécration, on risque d'être plus ou moins consciemment influencé par les multiples références accumulées à l'occasion de ces divers emplois.

Cela dit, la seule consécration dont il sera question désormais est celle qui concerne les personnes. Cette consécration peut se réali-

ser à des niveaux très différents et sous des modalités très diverses. Nous verrons combien des distinctions sont utiles pour que la valeur propre de chaque réalité soit pleinement reconnue.

Tout homme est une histoire sacrée, l'homme est à l'image de Dieu

La première vérité à rappeler, c'est que toute personne humaine est sacrée parce qu'elle est créée à l'image de Dieu et qu'elle est appelée à l'union avec lui. Tout être humain est partenaire de Dieu dans le cadre de l'alliance conclue avec Noé ; alliance « éternelle » qui concerne toute l'humanité et tout le cosmos ; alliance qui ne peut être ébranlée ni par les fautes, la corruption, la révolte de l'humanité, ni par les catastrophes. Cette alliance comporte une loi : « *Tu ne tueras pas* », car l'homme peut se nourrir des animaux, mais Dieu demandera compte du sang et de la vie de tout homme. Autrement dit, Dieu lui-même se porte garant de cette dignité de l'homme « *car à l'image de Dieu l'homme a été fait* » (Gn 9, 1-17).

Le Nouveau Testament va plus loin. Il nous révèle que dès l'origine Dieu destine tous les hommes à être ses fils adoptifs et veut leur communiquer sa propre vie en Jésus-Christ (Rm 8 ; Ep 1). Cette grandeur du mystère de l'homme a été mise en lumière par le concile Vatican II : « *Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal* » (Gaudium et Spes 22 § 5). Parler de vocation divine, n'est-ce pas reconnaître une première forme de consécration ?

La consécration baptismale

Ceux qui reçoivent la grâce du baptême sont consacrés à un titre nouveau. Le baptême n'est pas un rite qui met à part pour un usage sacré en éloignant de tout ce qui est profane. Toute consécra-

tion, en christianisme, doit être référée à la consécration de Jésus, « celui que le Père a consacré et envoyé dans le monde » (Jn 10, 36). Fondamentalement, en régime chrétien, toute consécration est une participation à celle de Jésus, le « Christ », le « consacré ». Lui-même a prié en ce sens : « *Consacre-les par la vérité : ta parole est vérité. Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde. Et pour eux je me consacre moi-même, afin qu'ils soient eux aussi consacrés par la vérité* » (Jn 17, 17-19).

Pour les chrétiens le baptême est la consécration fondamentale qui les « conforme » au Christ mort et ressuscité. Une vie nouvelle leur est donnée : vie animée par l'Esprit Saint qui se joint à notre esprit pour attester que nous sommes enfants de Dieu et nous fait nous écrier : Abba ! Père ! (Rm 8, 15-16). De la grâce du baptême découlent une vocation et une responsabilité. Comme le Christ et avec lui, les chrétiens sont appelés à se donner eux-mêmes. Saint Paul l'a très bien dit : « *Je vous exhorte donc, frères, par la miséricorde de Dieu, à vous offrir vous-mêmes en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre* » (Rm 12, 1). Ce don de soi ne concerne pas seulement la prière et les célébrations liturgiques mais toutes les dimensions de l'existence, toutes les activités : « *Quoi que vous puissiez dire ou faire, que ce soit toujours au nom du Seigneur Jésus, rendant par lui grâces à Dieu le Père !* » (Col 3, 17). C'est ainsi que le baptisé participe à la mission de l'Église pour que « *la communauté humaine, toujours plus étroitement unifiée par de multiples liens sociaux, techniques, culturels, puisse atteindre également sa pleine unité dans le Christ* » (*Lumen gentium* 1).

On le voit, la vocation chrétienne est en elle-même très exigeante. Il s'agit d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit et de toutes ses forces et d'aimer son prochain comme le Christ nous a aimés. C'est un appel radical à la sainteté qui s'adresse également à tous les baptisés, quels que soient leur état et leur mission.

Consacrés en vue d'une charge dans l'Église

S'il est vrai que dans l'Église la vocation à la sainteté est universelle et jaillit de la consécration baptismale comme d'une source unique,

les formes qu'elle a prises pour se réaliser n'ont cessé de se diversifier. Pour certaines d'entre elles, on parle à nouveau de consécration.

C'est le cas en ce qui concerne les évêques et les prêtres. « *Certes, par la consécration baptismale, ils ont déjà reçu, comme tous les chrétiens, le signe et le don d'une vocation et d'une grâce qui comportent pour eux la possibilité et l'exigence de tendre à la perfection* » (*Presbyterorum ordinis* 12). Mais, de surcroît, les évêques reçoivent par la consécration épiscopale la grâce de l'Esprit Saint pour exercer leur charge qui est de sanctifier, d'enseigner et de gouverner (*Lumen gentium* 21). De même les prêtres, leurs collaborateurs, sont consacrés à l'image du Christ, Grand-Prêtre éternel (*Lumen gentium* 28).

La vie consacrée

Une réalité aux multiples visages

Indépendamment de sa structure hiérarchique l'Église ne cesse d'être enrichie, pour sa vie et sa sainteté, par ceux et celles que l'Esprit Saint appelle à choisir une forme de vie entièrement inspirée par le désir de suivre le Christ. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la « vie consacrée ». Cette désignation commode masque l'extrême variété des initiatives et des réalisations qui ont surgi au fil des siècles, car l'Esprit Saint a répandu ses dons avec une libéralité qui n'encourage guère les efforts de classification. Pourtant il est bon de chercher à y voir clair. C'est ce qu'a fait Jean-Paul II dans son exhortation apostolique sur la vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde (*Vita consecrata*) publiée après le synode qu'il avait réuni sur le même thème en 1994.

Dès la constitution des premières communautés chrétiennes on a vu des hommes et des femmes choisir le célibat pour se consacrer aux affaires du Seigneur, comme en témoigne saint Paul (1 Co 7). Des ermites sont partis au désert pour être à l'avant-garde du combat spirituel et dans leur quête de Dieu ils ont parfois fait preuve d'une imagination débordante. Progressivement la sagesse des grands fondateurs a fait reconnaître les bienfaits d'une vie communautaire

vécue dans le respect d'une Règle et la vie monastique s'est organisée de telle sorte qu'elle n'a cessé d'occuper au cœur de l'Église une place privilégiée.

En Occident on a vu fleurir au long des siècles de nombreuses autres formes de vie religieuse qui, tout en maintenant un cadre favorable à la prière et à la vie en commun, font une large place à des activités apostoliques : évangélisation, éducation, soin des malades, service des pauvres et des blessés de la vie. C'est ainsi qu'on a vu apparaître successivement les diverses familles de chanoines réguliers, puis au Moyen Age les ordres mendiants, au temps de la Renaissance les clercs réguliers et plus récemment un grand nombre de congrégations religieuses d'hommes et de femmes.

L'histoire de la vie religieuse féminine mérite d'être retracée pour elle-même, car le développement de formes nouvelles a été longtemps entravé par le contexte culturel et ecclésial. Jusqu'au VI^e siècle on trouvait encore des vierges vivant au milieu des communautés chrétiennes. Mais du VIII^e au XII^e siècle l'Église n'a admis pour les femmes que la seule vie monastique. À partir du XII^e siècle la vie apostolique féminine est née modestement sous la forme de communautés de femmes qui se donnaient à Dieu en se mettant au service des plus démunis ; officiellement ce n'étaient pas des religieuses. Il y a eu des initiatives d'une grande créativité, mais la remise en ordre qui a suivi le concile de Trente a renforcé l'obligation de la clôture. Dès lors les membres des communautés qui voulaient avoir des activités apostoliques se gardaient bien de se présenter comme des religieuses : c'étaient des « filles séculières ». Au XIX^e siècle, après la tourmente révolutionnaire, les conditions avaient changé. On a vu se constituer de très nombreuses congrégations. Ce modèle a été adopté d'emblée par les groupes nouvellement fondés et il s'est imposé progressivement à ceux dont la fondation remontait aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Au XX^e siècle la vie consacrée a pris encore un nouveau visage avec l'apparition des instituts séculiers dont les membres se proposent de vivre la consécration à Dieu en plein monde. Il convient de mentionner aussi les sociétés de vie apostolique qui ont leur manière propre de se mettre au service de la mission de l'Église.

L'histoire n'est pas finie, car depuis Vatican II on a vu apparaître de nouvelles formes de vie consacrée. Dans certains cas, dit Jean-Paul II, « *il s'agit d'expériences originales, qui sont à la recherche*

d'une identité propre dans l'Église et attendent d'être officiellement reconnues par le Siège apostolique, à qui seul revient le jugement définitif » (*Vita consecrata* 12).

C'est également depuis Vatican II qu'on a vu l'ordre des vierges et les ermites retrouver un statut officiel dans l'Église. On assiste aussi au retour de la consécration des veuves et des veufs.

L'essentiel, c'est la vie

Le rapide survol qui précède montre qu'il est vain de vouloir enfermer un tel bouillonnement dans des concepts. Les définitions ne rendent pas compte de bien des aspects originaux, souples, évolutifs, et elles sont toujours en retard sur la vie. Les différentes formes de vie consacrée sont le fruit de la liberté de l'Esprit. Elles jaillissent sans qu'il soit possible de les programmer. La vie consacrée n'appartient pas à la structure organique et hiérarchique de l'Église. Elle n'existe pas de droit, mais de fait. Concrètement on constate que, depuis les origines, l'Église n'a cessé d'en recevoir le don sous des formes multiples et sans cesse renouvelées.

La vie consacrée est marquée par des choix qui ne s'expliquent qu'en référence à l'Évangile. Ce qui est en cause, ce n'est rien moins que la fidélité de l'Église à l'Évangile. Certes, c'est l'Esprit Saint qui assure cette fidélité, mais il ne le fait pas sans passer par des médiations humaines. Or la relecture de ce que fut au long des siècles la « manière » de l'Esprit Saint fait apparaître la vie consacrée comme une de ces médiations. De cela, une confirmation nous est donnée par les Églises de la Réforme, qui redécouvrent progressivement la raison d'être de la vie religieuse et son importance pour que les chrétiens se souviennent de leur baptême.

En fait, ce qui caractérise la vie consacrée, ce sont des choix existentiels. Dans l'expression « vie consacrée » il ne faut pas s'arrêter d'abord à l'adjectif « consacrée » mais au substantif « vie ». Or on ne comprend pas ce qu'est une forme de vie si l'on commence par essayer de la définir. Il convient d'abord de l'observer et de la décrire. Quand on procède ainsi, on remarque que les multiples visages de la vie consacrée présentent des traits communs. Le premier jaillissement d'une forme de vie est le plus souvent lié à l'état dans lequel se trou-

vent la société et l'Église à une époque donnée. Pour répondre à un affaiblissement de la foi ou de l'esprit évangélique ou encore à des besoins sociaux criants, des chrétiens se lèvent et choisissent de vivre d'une manière tout entière marquée par les exigences de la suite du Christ. Ils sont rejoints par d'autres chrétiens auxquels l'Esprit Saint inspire les mêmes désirs. Un groupe se constitue, qui progressivement va se donner des règles pour assurer sa cohésion et sa pérennité.

On pourrait croire que, nés à une époque donnée, ces groupes disparaissent quand le contexte historique n'est plus le même. C'est vrai pour certains. Mais l'expérience nous apprend que l'inspiration évangélique qui a suscité leur fondation est une force de vie riche de possibilités et de créativité. Dans la fidélité à leurs origines ils s'engagent sur des chemins nouveaux pour s'adapter et actualiser leur manière de répondre à leur vocation propre. C'est ainsi que les anciennes formes de vie consacrée ne disparaissent pas quand de nouvelles apparaissent. Bien au contraire, il s'ensuit de part et d'autre un enrichissement mutuel et une féconde émulation.

Une consécration particulière ?

Ce qui précède met en évidence que la « vie consacrée » est avant tout une manière de vivre correspondant à des choix existentiels très concrets. Quelle est alors la véritable portée du qualificatif « consacrée » ? Notons d'abord que l'usage de regrouper un certain nombre de formes de vie sous la dénomination de « vie consacrée » est relativement récent. Il correspond au fait que, compte tenu de la multiplication d'autres formes de vie, la vie religieuse n'apparaît plus désormais que comme une possibilité parmi d'autres. Ce n'était pas encore le cas au temps du concile Vatican II : dans la constitution sur l'Église, le chapitre 6 a pour titre « les religieux » et, s'il est vrai que les instituts séculiers sont mentionnés dans le décret sur la vie religieuse, ils y font une très modeste apparition (*Perfectae caritatis* 11).

Cela dit, Vatican II accorde une place importante à la notion de consécration. On se heurte ici à une difficulté : la consécration par excellence étant celle du baptême, quel est le sens d'une nouvelle consécration ? À propos de la consécration religieuse Vatican II parle d'une « *consécration particulière qui s'enracine intimement dans la*

consécration du baptême et l'exprime avec plus de plénitude » (*Perfectae caritatis* 5). Mais quelle est la véritable portée de ce comparatif ? Ne se trouve-t-on pas dans une perspective qui distingue deux niveaux de vie chrétienne en déclarant l'un supérieur à l'autre ?

Il semble que la solution du problème soit dans le mot « exprime ». Celui-ci nous renvoie à une idée importante, celle de « signe ». Dans la constitution sur l'Église, Vatican II présente « la profession des conseils évangéliques comme un signe qui peut et doit inciter efficacement tous les membres de l'Église à l'accomplissement joyeux des devoirs inhérents à leur vocation chrétienne » (*Lumen gentium* 44). La notion de signe, et plus encore celle de signe qui agit efficacement invite à entrer dans une logique sacramentelle. Dans cette logique les réalités humaines et les réalités de foi s'appellent mutuellement. De même que l'intensité du vécu appelle sa célébration liturgique, la vie consacrée, en montrant que la suite du Christ engage le tout de l'existence, loin d'entrer en concurrence avec la vocation baptismale, en manifeste la pleine signification.

Ici on doit prendre en compte un paradoxe. La vie consacrée se présente avec un caractère « exceptionnel », « marginal ». Et pourtant ce qui lui est essentiel est précisément ce qu'il y a de plus central dans toute vie chrétienne, de plus commun à tous les chrétiens. Bien plus, c'est en restant fidèle à la particularité de ses choix qu'elle « manifeste avec éclat et fait comprendre la nature intime de la vocation chrétienne » (*Ad gentes* 18). En un sens, elle n'a rien en propre, et c'est justement pour cela qu'elle reçoit d'être le signifiant privilégié de la vocation commune. N'esquivons pas le paradoxe : tous sont appelés à la sainteté, et c'est bien pour cela que Dieu fait don à son Église de la vie consacrée. L'appel reçu par quelques-uns signifie le don fait à tous. Le baptême atteint l'être humain à la racine et doit provoquer un renversement évangélique de toute l'existence. Ceux et celles qui s'engagent dans une forme de vie consacrée font profession d'accueillir cela et d'y laisser conformer toute leur vie. Par leur engagement même ils peuvent contribuer à faire en sorte que le baptême tienne une plus grande place dans les références vives du peuple chrétien, ce qui constitue une urgence pour l'Église de notre temps.

Chacun reçoit la grâce de l'Esprit pour le bien du corps entier

Pour Dieu, chaque être humain est unique, aimé d'un amour unique. Chacun a une vocation personnelle : il est appelé à réaliser son humanité d'une manière qui lui est propre et qui est irremplaçable. Mais aucune vocation n'a de sens si elle n'est mise en relation avec les autres.

Cela est manifeste dès l'appel d'Abraham. Celui-ci est unique entre tous, mais sa vocation n'est pas un privilège dont il pourrait se prévaloir avec orgueil et égoïsme. S'il est choisi, c'est pour le bien de tous : « *En toi seront bénies toutes les familles de la terre* », lui dit Dieu (Gn 12, 3). À sa suite le peuple d'Israël a compris que son élection a une portée universelle et que sa particularité, son privilège est de signifier la vocation de tout homme.

De même l'Église est « *une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis* » (1 P 2, 9), mais c'est en vue d'une mission qui concerne toute l'humanité. Elle « *prie et travaille afin que le monde tout entier devienne le Peuple de Dieu, le Corps du Seigneur et le Temple de l'Esprit Saint ; et que dans le Christ, Chef de tous les êtres, tout honneur et toute gloire soient rendus au Créateur et Père de toutes choses* » (Lumen gentium 17).

Dans l'Église « *il y a, certes, diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit... À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun* » (1 Co 12, 4.7).

Tous consacrés ? Oui, chacun selon le don qu'il a reçu, au sein d'une humanité appelée à être rassemblée dans l'unique corps du Christ. ■